L'Echo de Manitoba

JEUDI, 24 FÉVRIER, 1898

M. TARTE EST BIEN VENGE !

Il y a des politiciens qui ne se font aucun scrupule d'attaquer nos hommes publics, en dehors des chambres, et de semer, avec prodigalité, la calomnie contre eux.

Mais ces gens-là manquent généralement de force de caractère, et rendus en chambres, ils ont bien le soin de modifier leur langage et cherchent par tous les moyens à échapper à la censure qu'ils se sont attirés par leur conduite déloyale.

D'ailleurs les membres de l'opposition savent très bien, que sous le régime Laurier, toute accusation portée contre un des membres du Cabinet est relevée à point.

M. Foster, ex-ministre des finances et aspirant à la position de chef de l'opposition, tombe dans la catégorie des gens que nous venons de désigner.

Homme très habile pourtant, et jouissant de grandes facultés intellectuelles, il se laisse parfois entraîné par des torrents de sur-éloquence et se livre à des excès de langage regrettable.

Ainsi, l'autre jour, lorsque M. Laurier fit motion pour la formation d'un comité d'enquête relativement à la transaction du chemin de fer Drummond-Arthabaska, M. Foster se leva pour atténuer les méchantes insinuations qu'il avait fait au sujet de cette affaire. Il prétendit que toutes les charges qui avaient été faites se résumaient au fait de savoir si le gouvernement n'aurait pas pu transiger un meilleur marché.

Or M. Tarte ne fut point lent à saisir l'occasion pour rappeler à la mémoire de M. Foster toutes les diatribes dont celui-ci s'était rendu coupable envers lui, au sujet de l'affaire du chemin de fer Drummond-Arthabaska.

Dans un langage énergique il fit remarquer à la chambre que l'ex-ministre des finances avait dit des faussetés, à son égard, puisqu'il n'osait point répéter devant les chambres ce qu'il avait déclamé dans une assemblée à Toronto.

Le ministre des Travaux Publics, au milieu des applaudissements de toute la chambre, mit M. Foster au défit, de réitérer ce qu'il avait insinué à cette assemblée.

M. Foster, confondu, se tint muet comme une huitre, et Sir Charles Tupper ria dans sa barbe.

M. Tarte est donc bien vengé des fausses accusations de M. Foster, qui devra à l'avenir profiter de la verte réprimande que M. Tarte vient de lui administrer.

VIVE LE MANITOBA !

LA PROVINCE DE QUÉBEC EN DÉSARROI.

Pendant que nous jouissons de la plus belle température qu'il soit désirée à l'homme de goûter, sur notre planète, la province de Québec est assaillie par une tempête (nos Canadiens de Québec disent avec raison, une bordée) de neige qui a sévi, dura trois jours,—de dimanche à mardi.

Le mauvais temps a jeté le trafic dans le désordre et la confusion. Tous les convois de chemins de fer sont en retard.

Le train régulier de Montréal à Toronto a dû être cancellé, lundi dernier.

Ces pauvres Québecquois, qu'ils sont à plaindre !

Il y a pourtant encore de la place dans notre province.

AUX JOURNAUX IMPRUDENTS.

"La Vérité" et surtout "La Défense" de Chicoutimi, semblent avoir pris à cœur d'insulter, d'une manière répugnante à la raison, au bon goût et au bon sens, le premier ministre du Manitoba.

Il est évident, que certains journaux de l'Est sont bien peu renseignés sur l'origine de l'acte odieux de 1890.

Nous aurons peut-être l'occasion, à notre premier loisir, de leur écrire toute une page d'histoire sur les événements de 1890 ; nos confrères pourront alors regretter peut-être de l'avoir provoquée.

Mais qu'on le sache bien, et de suite : Que M. Greenway n'est pas l'homme qui mérite la censure des catholiques en ce qui concerne l'acte des écoles.

Dans tous les cas, au moment où nous cherchons à rétablir la concorde et à obtenir, du gouvernement local, les plus grandes concessions possibles, est-il prudent de lancer les injures les plus révoltantes, à l'adresse du chef du gouvernement local ?

S'il vous plait, messieurs, soyez donc sages et circonspects.

DELEGUE PAPAL.

Il est rumeur que le Pape Léon XIII, va nommer un délégué permanent, pour le Canada. Les journaux conservateurs qui assument le droit d'excommunier les libéraux, vont-ils consentir à se voir enlever ainsi, leur prérogative ?

IMPORTANT ARTICLE DU "TABLET" DE LONDRES.

Le *Tablet*, l'organe accrédité du Cardinal Vaughan et des catholiques d'Angleterre, a publié, dans son numéro du 5 février, un article qui a créé, à bon droit, un vif intérêt dans les cercles ecclésiastiques.

Nous le reproduisons littéralement, avec la ferme conviction que nos lecteurs le liront avec avidité.

Les commentaires sont inutiles, d'ailleurs ; cet écrit est des plus expressifs :

"Le correspondant du *Times* à Ottawa, adresse le cablegramme suivant : "Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a été réprimandé par Rome pour avoir interdit la lecture du *Soleil*, journal libéral, durant les élections du Dominion, l'année dernière." Comme nos lecteurs le savent, *Le Soleil* a été condamné par l'évêque à cause de la ligne de conduite qu'il a prise à la défense du parti dirigé par Sir Wilfrid Laurier, à la dernière élection générale, quand la question scolaire du Manitoba faisait le principal point de la discussion. Cette infirmation, par le St Siége, de la sentence de l'évêque, tout en étant de nature à donner un grrnd avantage aux libéraux du Canada, n'est que la suite naturelle de la récente encyclique.

Le Pape Léon XIII a voulu conserver au peuple la liberté d'exercer son choix quand il ne s'agit pas d'une question de principes, mais de sa compétence. Les deux chefs et les deux partis reconnaissaient le droit de la minorité Manitobaine de demander soulagement. Les conservateurs en tenaient pour la politique du bill réparateur, tandis que Sir Wilfrid Laurier s'engageait à faire, au moyen de négociations avec la province, en six mois, ce que ses adversaires n'avaient pas réussi à faire pendant six ans avec les menaces de coercition. C'était une question de moyens à prendre pour arriver à une fin, et le succès ou l'échec subséquent des moyens employés par Sir Wilfrid Laurier ne pouvait pas affecter le droit primordial des électeurs catholiques de choisir eux-mêmes entre les propositions adverses. Comme nous le savons, il n'a réussi que partiellement.

Néanmoins, les concessions qu'il a obtenues ÉTAIENT SUBSTANTIELLES, et en plusieurs cas, grâce à des circonstances locales, elles donnaient en pratique TOUT CE QUI ÉTAIT ESSENTIEL. Le St Père a expressément reconnu la bonne foi avec laquelle le gouvernement du Dominion a agi, et il a recommandé au catholiques du Manitoba d'accepter la "satisfaction partielle" que Sir Wilfrid Laurier leur a obtenue de la province protestante. Que le St Siége déclare le présent règlement imparfait, cela va de soi. Personne ne serait plus prêt à admettre qu'il est imparfait, que le premier ministre du Dominion, et ses imperfections représentent les limites de son pouvoir. Et nous ne nous tromperons peut-être pas en pensant que le passage le plus important et le plus significatif de la récente lettre du Pape Léon, est celui où il appuie sur le fait que l'objet politique en vue—la reconnaissance efficace du système des écoles séparées—pouvait être atteint de plus d'une manière, et que les catholiques individuellement ne doivent pas être condamnés, ou censurés, seulement parce qu'ils croient qu'une politique offre moins de chance de succès qu'une autre. Selon les paroles du Saint Père : "Comme l'objet en vue n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais qu'au contraire, il en admet plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre, une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles.""

UNE PAGE D'HISTOIRE INEDITE.

Enfin le jour commence à se faire sur le drame politique plus ou moins obscur, qui a été joué à Ottawa depuis 1890 à 1896, relativement au règlement de la question des écoles.

Sir Adolphe Chapleau, dans une entrevue qu'il a eue avec le représentant de *La Presse*, vient de jeter un rayon de lumière sur cette page d'histoire intéressante, et jusqu'aujourd'hui, entièrement inédite.

Les amis du gouvernement de Sir John Thompson attribuaient la sortie de Sir Adolphe, du cabinet, au dépit que celui-ci ressentit à la suite du refus du premier ministre de lui conférer l'administration du département des chemins de fer et canaux, qu'on l'accusait de convoiter depuis longtemps ; mais pour la première fois, Sir Adolphe contredit cette rumeur, et vient, de sa propre couche, nous en donner la réelle raison.

Ecoutons attentivement ce qu'il dit et pesons bien ses paroles :

"—Il est de notoriété publique que j'ai refusé d'entrer dans le cabinet de Sir Charles Tupper, en avril 1891, comme je l'ai dit plus haut, j'étais lié d'honneur envers Mgr Taché, à faire régler la question des écoles d'une manière satisfaisante ou sinon à sortir du ministère. Sir John était mort, et n'ayant pas réussi à obtenir ce règlement de *son successeur*, je m'exécutai loyalement et j'acceptai le poste de lieutenant gouverneur de Québec."

Il ressort clairement de ce qui précède, que Sir John Thompson même, (Sir John Abbott ne comptait que pour un chiffre) que l'on croyait si sincère dans tous ses nombreux procédés, pour nous obtenir justice, se moquait de la minorité.

C'est difficile à croire, nous devons l'admettre ; mais d'un autre côté, on ne saurait répéter la version de Sir Adolphe Chapleau, qui était en mesure de connaître mieux que qui ce soit, les intentions de son chef et de ses collègues, sur cette question.

Tant qu'à ce qui concerne Sir Charles Tupper, son jeu de déception, perçait tellement, qu'il n'y avait que le plus aveugle partisan qui put se refuser à en admettre les faits.

Voici ce que Sir Adolphe ajoute :

"Quand Sir Charles Tupper m'invita à faire partie de son cabinet,—malgré l'estime personnelle que j'avais pour ce vétéran de nos luttes politiques,—je ne crus pas qu'un parti aussi divisé, un état major en partie hostile et une opinion publique aussi irritée, offrissent des garanties suffisantes pour le rachat de ma parole. J'avais précédemment, dans une entrevue à l'hôtel Windsor, au mois de février, prévenu Sir Charles Tupper que je mettrais pour condition absolue de mon concours aux élections, la passation du bill réparateur, alors devant la chambre. Sir Charles m'assura qu'il était sûr du succès définitif de sa mesure. La condition n'ayant pas été remplie, j'étais libre de tout engagements. J'ai dit tout cela bien distinctement dans ma lettre de refus à l'offre de Sir Charles Tupper, et je me suis tenu à l'écart."

Donc, depuis 1890 à 1896, la minorité a été le jouet des chefs conservateurs qui se sont impertinemment moqués d'elle.

On n'a pas craint même de duper nos évêques qui ont travaillé à la réussite de notre cause, avec tant de zèle et de sincérité.

Qui aurait pu croire à une pareille supercherie, de la part de ceux qui avaient tout intérêt à conserver l'amitié, la confiance et l'appui de la minorité.

Nous le répétons, on ne saurait mettre en doute, la véracité de M. Chapleau en ce qui a rapport aux faits qu'il mentionne, parce que les événements arrivés subséquemment, viennent corroborer ses énoncés.

Est-ce que Sir Adolphe Caron, et les honorables MM. Angers et Ouimet ne furent point démissionaires en 1895 ? pou les mêmes raisons qui obligèrent Sir Adolphe à sortir du Cabinet.

MM. Caron et Ouimet, se laissèrent séduire par les promesse solennelles de Sir Charles, au sujet de l'acte réparateur, et revinrent au bercail.

Mais M. Angers, comme M. Chapleau, refusa de croire "qu'un parti aussi divisé, un ÉTAT MAJOR en parti hostile offrissent des garanties suffisantes" pour l'accomplissement des vœux du chef.

Les incidents qui survinrent, ont donné raison à tous deux ; mais combien doit regretter M. Angers, aujourd'hui, de ne pas avoir suivi l'exemple de Sir Adolphe Chapleau et de s'être, comme lui, tenu à l'écat aux élections de 1896.

L'histoire ne manquera pas de louanger ceux qui, à cette époque mémorable, ont agi avec clairvoyance et désintéressement, et de noter les politiciens qui se sont faits les instruments de ceux qui, de propos délibéré, nous constituaient leurs dupes.

Niera-t-on plus longtemps que M. Laurier avait raison de proclamer, lors des dernières élections générales, que Sir Charles Tupper manquait de sincérité lorsqu'il promettait de restaurer les droits de la minorité ?

C'est au moins une consolation pour nous, de constater que la participation des intrigants politiques, à cette déception déshonorante que dévoile M. Chapleau, n'a pas été comme avec impunité.

Se trouve-t-il un homme au Manitoba, à part le sénateur Bernier, qui se sente encore la force d'acclamer les chefs conservateurs ?

ATTRAPEZ CA, SIR ADOLPHE !

Nous lisons dans *Le Manitoba* du 16 courant ce qui suit : (Les italiques sont de nous).

Sir J. A. Chapleau, vient de déclarer dans une entrevue qu'il a subie, des choses si intéressantes pour nous, que nous voulons en mettre le texte même sous les yeux de nos lecteurs. Nous avons toujours eu ses sympathies pour la cause de nos écoles, *mais son travail efficace pour les faire obtenir est encore à venir*. Nous lui parlerons alors de notre reconnaissance !

A propos : *Le Manitoba* a tellement l'habitude de tronquer les articles, des antres journaux, que la chose est devenue aussi naturelle pour notre confrère qu'elle l'est pour le canard de se jeter à l'eau. Ainsi, sous prétexte de reproduire le TEXTE MÊME de l'entrevue de M. Chapleau, il en supprime toute la dernière partie—rien qu'une demie colonne—où entre autres choses, Sir Adolphe s'exprime comme suit :

Voudrait-il, (Sir Charles Tupper) par hasard, m'exclure de ses rangs, de ses partisans ? C'est une peine bien inutile, je n'y suis pas ? Aurait-il la prétention de m'évincer du parti libéral-conservateur ? Dans ce cas, je dois lui dire qu'il n'a pas qualité pour me mettre à la porte de chez moi. C'est une boutade à la Bismark dont il reviendra, après réflexion faite, comme il est revenu du mouvement de vivacité qu'il a éprouvé, en mai 1896, après mon refus d'entrer dans son cabinet.

ARBITRAIRE.

Une pétition, alléguant que des sommes d'argent ont été payées illégalement, durant les six dernières années, par les conseillers de la municipalité d'Assiniboia, aux écoles catholiques de St-Charles et de St-Boniface Ouest, a été présentée au Commissaire des municipalités avec prière au gouvernement de prendre les mesures nécessaires, contre chaque conseiller individuellement, pour le remboursement de ces différentes sommes.

Cette pétition est signée par un certain nombre des contribuables de la municipalité, mais dont la grande majorité, sont des résidents de la cité de Winnipeg.

Au moment où nous sommes sur le point d'en arriver à une entente sur cette malheureuse affaire des écoles, il nous paraitrait de mauvaise grâce de donner suite à la demande de ces contribuables dont le motif n'est pas très rassurant.

Nous espérons, avec toute sincérité, que l'hon. commissaire des municipalités ne se prêtera point au rôle qu'on voudrait lui faire jouer.

ELECTIONS A ONTARIO.

SCRUTIN LE 1ER MARS.

La chambre est déserte, tous les députés d'Ontario ont laissé la capitale pour aller prendre part à la lutte des élections générales de la province d'Ontario.

Les chambres sont en conséquence ajournées au 1er mars, et le sénat au 8 mars.

Les libéraux ont des candidats dans toutes les circonscriptions électorales, moins trois où le parti s'est rallié aux patrons.

Les conservateurs n'ont pas de candidats dans 8 comtés.

La lutte est intéressante, mais ça a déjà l'air comme si le *cochon* légendaire, du chef de l'opposition, avait perdu haleine.